



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 0

Votants : 32

Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 017/ 2021

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget principal

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Principal pour l'année 2020 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Recettes : 18 301 425,61 €

Dépenses : 14 999 026,33 €

Soit un excédent de : 3 302 399,28 €

Investissement

Recettes : 4 603 856,39 €

Dépenses : 5 331 575,76 €

(dont déficit reporté : 680 417,43 €)

Soit un déficit de : 727 719,37 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2020, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2020 – Budget Principal, s'établit comme suit :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2020 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 31 mars 2021